

République démocratique du Congo

En 2013, la République démocratique du Congo n'a fait aucun progrès sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le constat d'absence de progrès est dû à ce que certains éléments de l'Armée nationale congolaise ont continué d'enlever et de recruter de force des enfants pour les utiliser dans les conflits armés et aux fins de travail et d'exploitation sexuelle. Le gouvernement a publié les résultats de l'Enquête nationale sur la situation des enfants et des adolescents en dehors de l'école, émis deux directives qui offrent une certaine protection aux enfants touchés par les conflits armés et lancé un projet de lutte contre le travail des enfants dans le secteur minier. Toutefois, en République démocratique du Congo, des enfants continuent également d'être astreints au travail des enfants dans l'agriculture et aux pires formes de travail des enfants, étant forcés de travailler dans l'extraction de l'or, de la cassitérite (minerai d'étain), du coltan (minerai de tantale) et de la wolframite (minerai de tungstène).

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, en République démocratique du Congo sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Lois	Frapper de sanctions plus sévères les personnes qui ont recours au travail forcé ou obligatoire, dans un but dissuasif.	2013
	Porter l'âge de la fin de la scolarisation obligatoire à 16 ans pour qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2013
	Émettre des décrets pour assurer la mise en application des lois promulguées.	2013
Mise en application	Appliquer les dispositions qui établissent la gratuité et la nature obligatoire de l'enseignement.	2009 – 2013
	Mettre fin au recrutement forcé, aux enlèvements et à l'utilisation d'enfants par des éléments des FARDC.	2009 – 2013
	Mettre en œuvre le code de conduite interdisant l'emploi d'enfants dans les mines.	2012 – 2013
	Recueillir, surveiller et rendre disponibles systématiquement les informations concernant les plaintes, les inspections, les assignations, les poursuites en justice et les sanctions appliquées.	2009 – 2013
	Veiller à ce que les fonctionnaires du ministère de la Justice, du ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, du ministère du Travail et du MINAS disposent d'un financement suffisant pour remplir leur mandat et reçoivent une formation sur les pires formes de travail des enfants.	2011 – 2013
	Établir des procédures pour identifier les victimes des pires formes de travail des enfants et pour les orienter vers des services sociaux.	2013
	Mettre en œuvre la directive N05/00/CAG/ANR/195/2013, qui exige que les enfants détenus en raison de leur association à des groupes armés soient remis à des acteurs onusiens de la protection de l'enfance en vue de leur réintégration.	2013
Coordination	Mettre en œuvre le décret de 2010 portant sur la nomination	2013

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	des membres du secrétariat permanent du Comité national de lutte contre les pires formes de travail des enfants et veiller à ce que ce comité se réunisse régulièrement.	
	Établir des comités de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans toutes les provinces et veiller à ce que ceux-ci ainsi que le Comité national de lutte contre les pires formes de travail des enfants reçoivent des fonds.	2012 – 2013
Politiques gouvernementales	Veiller à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats en libérant tous les enfants associés aux FARDC et en obtenant leur libération par d'autres groupes armés.	2009 – 2013
	Financer l'application des plans locaux et nationaux de lutte contre les pires formes de travail des enfants.	2011 – 2013
	Évaluer l'impact que pourraient avoir les politiques existantes sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants.	2009 – 2013
Programmes sociaux	Effectuer une enquête indépendante sur le travail des enfants.	2013
	Fournir des ressources pour soutenir les efforts visant à recueillir des données sur les enfants prenant part à des conflits armés.	2012 – 2013
	Intégrer les préoccupations tenant au genre dans les programmes de démobilisation et de réintégration des enfants associés aux groupes armés.	2009 – 2013
	Mener des actions de sensibilisation aux lois pertinentes concernant le travail des enfants afin d'augmenter la probabilité que celles-ci soient respectées.	2012 – 2013
	Allouer suffisamment de ressources aux programmes existants et intensifier les efforts visant à répondre aux besoins des anciens enfants soldats et des enfants travaillant dans les rues.	2009 – 2013
	Améliorer l'accès à l'éducation en enregistrant tous les enfants dès leur naissance, en élaborant des programmes d'assistance des enfants déplacés à l'intérieur du pays, en construisant d'autres écoles et en veillant à ce que les écoles soient sûres.	2012 – 2013
	Évaluer l'impact que peuvent avoir les programmes sociaux existants sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants.	2013